

AULT

4,5 millions d'euros investis sur la période 2026-2031 pour le programme de prévention des inondations

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations comporte différentes actions sur la période 2026-2031. Parmi celles-ci, le renforcement du pied de falaise ainsi qu'une étude structurelle globale du quartier Bel Air.

S'il y a bien un phénomène qui inquiète les habitants d'Ault, c'est le risque d'inondations, mais aussi le recul du trait de côte, qui se fait souvent ressentir par la chute de pan de falaise, ce qui vient à menacer directement des quartiers et habitations.

Ainsi, pour renforcer son trait de côte, mais aussi prévenir des risques d'éboulements, la commune et le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ont établi un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Moins de financement

Marcel Le Moigne, le maire, l'a présenté aux élus lors du dernier conseil municipal qui s'est déroulé lundi 22 juillet. Il prévoit des actions précises sur la période 2026-2031 et s'inscrit dans la continuité du PAPI 1, élaboré en 2017, qui se terminera à la fin de l'année 2025. Bien sûr, ce programme a un coût, il se monte à 4,5 millions d'euros. La part communale est évaluée à un peu plus de 2 millions d'euros. En annonçant ce montant, le maire a regretté le moindre engage-

ment financier de l'État, de la Région ainsi que de l'Europe par rapport au premier programme. « Aujourd'hui, les communes doivent s'engager à hauteur de 50 % si elles veulent voir la réalisation des études et travaux programmés ».

Des études et des travaux

À l'issue d'un travail de concertation et d'analyse, « le Syndicat mixte a défini une cartographie de ce qu'on pourrait envisager dans le PAPI2 », indique l'édile. Ce programme se présente sous forme de fiches d'actions.

D'abord des études, la première sur l'enrochement en pied de falaise, évaluée à 50 000 € donc 80 % à la charge de la commune. « On enroche en pied de falaise pour protéger l'endroit où les travaux ont été réalisés, rue de Saint-Valery », présente Marcel Le Moigne. La partie travaux, qui est également dans ce PAPI 2 est évaluée à 1 450 000 €. « Ça fait un petit peu mal puisque la commune doit prendre en charge 80 %, soit 1 160 000 € », regrette le

maire. Cette prise en charge pourrait même grimper à 90 % du montant global.

La suite du programme concernera en grande partie le quartier de Bel Air. Celui-ci est fortement menacé depuis l'éboulement majeur survenu dans la nuit du 23 au 24 mars 2023. Ce nouvel éboulement inquiète fortement puisque le vide se rapproche dangereusement de la seule voie d'accès au quartier. Malgré des conclusions rassurantes quelques semaines plus tard de la part du BRGM (bureau de recherches géologiques et minières), il faut toutefois rester prudent et envisager l'avenir. « On a à peu près 10 ans pour se retourner, le BRGM estime qu'il peut y avoir une purge de la falaise très importante tous les 10 ans », indique Marcel Le Moigne.

Dans un premier temps, il faudra mener une étude globale, évaluée à 70 000 € dont 28 000 € à la charge d'Ault. La partie « maîtrise d'œuvre et travaux » est évaluée pour la modique somme de 2 430 000 €, dont 729 000 € pour la commune.



La vue est également inégalable sur le centre bourg d'Ault. Augustin Thibouw

La suite du PAPI concernera l'étude structurelle globale de la casquette et du casino (150 000 €), mais aussi d'une formalisation d'une stratégie locale (50 000 €) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS). La ZAC du Moulinet est également inscrite sans toutefois préciser de montant.

Quel bilan du PAPI 1 ?

Alors que ces actions doivent être menées sur une longue période de cinq ans, et que le premier programme doit se terminer dans un peu plus d'un an, il faut tirer un premier bilan de celui-ci.

Laurent Cholet, le 1^{er} adjoint, a regretté « que des actions prévues n'aient pas été réa-

lisées ». « Il y a eu assez peu de réalisations par rapport au plan global du PAPI 1, qui prévoyait 50 millions d'euros de réalisations sur l'ensemble des communes du Syndicat mixte », a ajouté Marcel Le Moigne. « Seulement 12 millions ont été consommés dont huit pour Ault ».

● Augustin Thibouw